

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2023/48**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois  
le MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 à dix-huit heures trente minutes  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 07 Septembre 2023  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme LAMIABLE Murielle (proc. Mme CHRISTIAENS Michèle), M. EVRARD  
Dominique (proc. Mme QUENON Sophie), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme  
DESEQUELLE Véronique), M. MONBAILLY Vincent (proc. Mme LEROY  
Martine), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents  
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

### **OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE LA COLONIE DE VACANCES ORGANISÉE PAR LE CIAS DE LA CCPL**

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que  
lors de sa réunion en date du 13 Janvier 2023, la Commune, à la demande de la  
CCPL, avait accepté de verser une participation de 300 € pour chaque adolescent  
lumbrois participant à la colonie de vacances mise en place par le CIAS de la  
Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Cependant, la CCPL a revu le financement de cette prestation et c'est désormais  
200 € qui sont réclamés par adolescent au lieu de 300 €.

Vingt-et-un lumbrois ont participé à cette colonie. En conséquence, Madame le  
Maire propose le versement d'une somme de 4.200 € au CIAS de la CCPL.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité, un  
avis favorable à cette proposition.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 20/09/2023  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le 20 SEP. 2023

Le Maire,

et publication ou notification

Joëlle DELRUE

le 20 SEP. 2023



Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20230919-202348-DE  
Date de télétransmission : 20/09/2023  
Date de réception préfecture : 20/09/2023